

Centre de Sainte-Livrade

2327W947

Foyer, installation : correspondance,
devis (1959-1964).

Terrain de sports, réalisation : correspondance
(1958).

1958-1964

(48 pièces)

Terrain de sports

1 pièce

39
Sainte-Livrade, le 15 Février 1958.

.....
N° 18 / D.D.

L'Administrateur de la France d'Outre - Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A)

Monsieur le Colonel
Directeur des Travaux du Génie
7, Rue de Cursol

- BORDEAUX -

Mon Colonel,

Étant informé par mon département que des crédits en réserve à la Direction du Génie étaient mis à votre disposition pour les travaux d'entretien et d'aménagement des centres d'accueil de Bias et de Ste-Livrade (exercice 1958), j'ai l'honneur de vous proposer la réalisation d'un terrain de sport au centre de Ste-Livrade. Ce projet qui n'avait pu être mis à exécution l'an dernier, a reçu l'agrément du chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine et il y aurait intérêt à faire réaliser les travaux dans les meilleurs délais

Il s'agirait d'un terre-plein de 30 mètres sur 20 permettant de pratiquer le basket-ball et le volley. D'après les estimations faites en Octobre dernier, la dépense ne devrait pas excéder 300.000 fts y compris une couche d'émulsion et un tapis de surface.

L'emplacement a déjà été arrêté en accord avec le service départemental de la Jeunesse et des Sports entre le bâtiment H et le lavoir, ce dernier pouvant être utilisé comme salle de gymnastique.

Pouvant être groupé avec la remise en état de l'entrée du Centre d'Accueil et des routes intérieures, travaux prévus sur l'exercice 1958, je pense qu'il sera possible d'intéresser une entreprise se proposant de réaliser l'ensemble dans des délais assez brefs.

Veillez agréer, Mon Colonel, l'assurance de ma considération distinguée./.

MB/MD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(5)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS

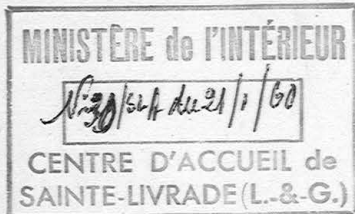
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE
et d'INDOCHINE

PARIS, le 19 Janvier 1960

~~71 X Boulevard de la Chapelle 75 013~~
~~71 X Boulevard de la Chapelle 75 013~~
~~71 X Boulevard de la Chapelle 75 013~~

Palais de Chaillot (16^e)

N° 91 -SFRI



Le PREFET,
Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil
de

- SAINTE-LIVRADE -

OBJET :

Fonctionnement du Foyer
de Sainte-Livrade.

*Vu,
Le 21.1.60
[Signature]*

Vous trouverez sous ce pli, copie de la lettre
que j'adresse ce jour à M. IWANESKO au sujet du recrute-
ment d'un employé pour le Foyer de Sainte-Livrade.

Cet emploi sera rétribué sur les comptes d'em-
ploi de votre Centre, sur la base mensuelle de 100 à
150 nouveaux francs.

P.Jointe = 1

Après vous avoir consulté, M. IWANESKO propose
M. NGUYEN VAN SANG pour cet emploi. Ce choix ne soulève
pas d'objection de ma part, sous les réserves que j'indi-
que dans la lettre ci-jointe./.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER

19 Janvier 1960

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXX

Palais de Chaillot (16è)

et d'INDOCHINE

-:-

N° 92 -SFRI

Le PREFET,
Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le Reclassement
des Français Rapatriés
Centre d'Accueil de - SAINTE-LIVRADE -

O B J E T : Fonctionnement du Foyer de Sainte-Livrade.

REFERENCES: Votre lettre n° 72/AS du 8 Décembre 1959
Ma lettre n° 2319 du 15 Décembre 1959
Votre lettre n° 85/AS du 21 Décembre 1959

Par lettre du 8 Décembre 1959 précitées vous avez suggéré le recrutement d'un gérant pour le Foyer de Sainte-Livrade en proposant de lui allouer une rétribution mensuelle de 100 à 150 nouveaux francs.

Je vous ai avisé que M. le Préfet, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés n'avait pas estimé pouvoir retenir cette suggestion. Cependant, à la suite des explications fournies dans votre lettre du 21 Décembre, que je lui ai communiquée, M. SIRVENT a bien voulu reconsidérer sa position.

Vous pourrez donc désigner un gérant pour le Foyer, lorsque ce dernier sera en mesure de fonctionner. Il sera rétribué sur les comptes d'emploi du Centre de Sainte-Livrade.

Le choix éventuel de M. NGUYEN VAN SANG pour tenir cet emploi ne soulève pas d'objection de ma part, si vous estimez, en accord avec M. TURSAN, qu'il possède les qualités d'honnêteté, d'autorité et de "neutralité" désirables. Il convient en outre qu'il soit en mesure de tenir correctement la comptabilité du bar.

Je profite de cette occasion pour vous demander de me renseigner sur vos projets quant à l'organisation et au fonctionnement de ce bar.

Je crois devoir vous aviser dès à présent qu'il est indispensable de ne vendre qu'au comptant et de ne consentir aucun crédit./.

Maurice A. OSTER

Original remis à M. LAPORTE le 13. 8. 63
lors de sa visite à la Cité d'Accueil.

13 Août 1963

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

237/ SLD

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans

4 rue Cambacérès

PARIS 8^{ème}

En vous transmettant une requête rédigée par Monsieur
De la FLORE Louis au nom des familles hébergées à la Cité d'Accueil,
j'ai l'honneur de vous proposer, si satisfaction ne pouvait leur être
accordée, qu'un poste de télévision soit installé par le Service au
Foyer de la Cité d'Accueil.-

M. TURSAN.



10 juin 1964

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

161/ SLD

OBJET: Ouverture de la salle
de Télévision à la
Cité d'Accueil.

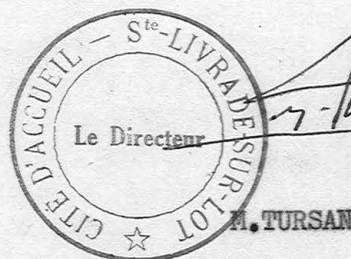
Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement d
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérès
PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste de télévi-
sion qui nous a été affecté a été installé au Foyer de la Cité d'Accueil,
il fonctionnera à partir de ce jour 10 juin 1964.

Monsieur NGUYEN-VAN_SANG Pierre a accepté d'assurer la bonne
marche du poste ainsi que la surveillance et la discipline dans la
salle de télévision. Je vous demande de bien vouloir accorder à Monsieur
NGUYEN VAN SANG pour ce travail, une indemnité mensuelle de 100,00 Fr.

Ci-joint copie de l'information diffusée à l'intention des
familles hébergées à la Cité d'Accueil.

Monsieur le Directeur du Groupe Scolaire établira son programme
et son horaire pour les séances réservées aux élèves du Groupe Scolaire.-



29 Mai 1964

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

145/ SLD

à

OBJET: Affectation d'un poste de
télévision à la Cité
d'Accueil.

Monsieur le PREFET
Chef du Service d'Accueil et de Reclassement
des Français d'Indochine et des Français Musulmans
4 rue Cambacérés
PARIS 8 ème

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste de
télévision du Camp de St Maurice l'Ardoise que vous avez bien voulu
affecter à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot nous a été livré
ce jour 29 Mai 1964.

Il a été pris en compte sur notre inventaire sous le n° 69
chapitre " Divers " au livre comptabilité matières de la Cité d'Accueil
de Ste-Livrade-s-Lot.-



LISTE DES JOUEURS INSCRITS A L'ASL FAISANT PARTIE

du C.A.R.I.

Résponsables: CAZES Paul.
GAGNERON Pierre.

MONTECEMY Robert.	11. 11. 52.	SAIGON
YOUSSOUF Robert.	18. 7. 52.	HANOI
GRAS Pierre.	16. 3. 52.	
APOSTOLI Robert.	30. 6. 52.	HAI PHONG.
CAZES Robert.	21. 7. 51.	HANOI
GENIN Jean.	27. 6. 51.	BOURGOIN (ISERE)
LAMY Raoul.	16. 6. 53.	
TRIPPENBACH Patrick.	25. 1. 53.	HANOI.
LEGRAND Michel.	30. 1. 53.	SAIGON
HIDOUR Cher.	26. 9. 53.	
CAZES Edmond.	15. 11. 49.	Hanoi
GENIN Ferdinand.	17. 5. 53.	
GENIN Maurice.	? ?	
CAZES Paul.	19. 2. 1923.	Hanoi
GAGNERON Pierre.	11. 10. 1938.	KIEN AN.
GAGNERON Guillaume.	10. 1. 1942.	HAI PHONG
GAGNERON Emmanuel.	5. 10. 1946.	HAI PHONG
CRASBEACU Paul.		
TRUAT Roland.		
TRUAT Roger.		
TRUAT Janiel.		
BARAT Aymé.		
FRESCH Janiel.		
ARGENOU Jean Louis.		

Prix moyen équipement - Chaussures. 40^F la paire
Maillot - 17^F pièce
Flottant - 7,10^F -
Bas - 7,50^F -

- A) Prix de l'assurance individuelle pour les matches et les entrainements pour un joueur dont les parents ne sont pas assurés sociaux - 18^F 20. Les licences sont offertes
- B) dont les parents sont assurés sociaux - 16^F 50. gratuitement par la mairie

Foyer

foyer: devis, facture,
correspondance

24 Octobre 1959

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

813/SLD.

Monsieur Paul GRIES

LE TEMPLE SUR LOT

(L & G.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir passer à mon Bureau le plus tôt possible, pour un entretien concernant un devis pour la réfection d'une salle de fête (peinture et vitrerie en vitrex).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués ./.



PEINTURE - VITRERIE
DÉCORS - ENSEIGNES

Le Temple-sur-Lot, le 27-10-1959

PAUL GRIÈS

Ancien Elève Diplômé
de l'Ecole des Arts Décoratifs de Mulhouse

LE TEMPLE-SUR-LOT (Lot-et-Gar.)

R. M. 4611

V. R. 813/SLD

Monsieur le Gestionnaire du Centre
d'Accueil de Ste. Livrade sur Lot.

Objet: Devis concernant la peinture de la Salle des Fêtes.

Réfection du plafond, remplacement des plaques en plâtre pose de ces dernières			8.000
Démasticege des anciens carreaux, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries ext. et int.			10.500
Fourniture et pose de la vitrerie en verre cathédrale			
m2 63 à 1.200			76.800
Peinture plafond, badigeon 2 couches			
m2 264 à 140			36.960
Murs, badigeon 2 couches			
m2 330 à 140			46.200
Peinture des menuiseries ext. et int. peintures à l'huile			
3 couches m2 177 à 340			60.180
			<u>238.640</u>
somme arrondie à			<u>235.000</u> =====

PEINTURE - VITRERIE
DECORS - ENSEIGNES

Le Temple-sur-Lot, le 27.10.1959

PAUL GRIES
LE TEMPLE SUR LOT (Lot et Gar.)

V.B. 813/SLD.


Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil
de Ste-Livrade-s-Lot.

OBJET : Devis concernant la peinture de la Salle des Fêtes.

- Réfection du plafond, remplacement des plaques en plâtre pose de ces dernières	8.000.-
- Démastiquage des anciens carreaux, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries ext. et int.....	10.500.-
- Fourniture et pose de la vitrerie en verre cathédrale m2 63 à 1.200	76.800.-
- Peinture plafond, badigeon 2 couches: m2 264 à 140	36.960.-
- Murs, badigeon 2 couches: m2 330 à 140	46.200.-
- Peinture des menuiseries ext. et int. peinture à l'huile : m2 177 à 340	60.180.-
- 3 couches	238.640.-
	<hr/>
Somme Arrondie à :	<u>235.000</u>

Pour copie certifiée conforme :
Sainte-Livrade le 29 Octobre 1959
Le Gestionnaire du Centre


M. TURSAN.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE D'ORIENTATION

POUR LES FRANÇAIS

PARIS le 10 Novembre 19 59

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

BORDEREAU D'ENVOI

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

N° 460/SA du 13/11/59

pour Monsieur TURSAN

Gestionnaire du Centre d'Accueil de

STE-LIVRADE

N° *9065*/SFRI

CENTRE D'ACCUEIL de
SAINTE-LIVRADE(L.-&G.)

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Copie de la lettre n° <i>2064</i>/SFRI du 10 Novembre 1959, adressée à M. IWANESKO, chargé de mission pour le reclassement des rapatriés d'Indochine, relative à l'aména- gement d'une salle, actuellement inutilisée, en foyer pour les rapatriés du Centre d'Accueil de Ste-Livrade.....</p> <p><i>Va,</i> <i>le 13.11.59</i> <i>[Signature]</i></p>	<p>I</p>	<p>copie conforme, transmise à titre d'information.</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Maurice A. OSTER.</p>

10 Novembre 1959

- N O T E -

N° 2064 /SPRI

pour Monsieur IWANESKO
Chargé de Mission pour le reclassement
des rapatriés d'Indochine.

OBJET: Foyers des Centres d'accueil.

Vous m'avez transmis un devis de l'Entreprise Paul GRIES, le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), se montant à 235.000 Frs et se rapportant aux frais d'aménagement d'une salle, actuellement inutilisée, en foyer pour les rapatriés du Centre d'accueil de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de vous aviser, comme suite à ma note n° 2015 du 30 Octobre dernier, que je donne mon accord pour l'exécution des travaux proposés.

Maurice A. OSTER.

13 Novembre 1959

Le Gestionnaire du Centre d'Accueil

à

876/SLD.

Monsieur Paul GRIES
Entrepreneur de Peinture

LE TEMPLE SUR LOT

(Lot et Garonne)

OBJET: Réfection d'une salle pour installation d'un foyer
au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

Monsieur,

Suite à votre devis du 27.10.59 référence V.R.813/SLD
concernant la remise en état du plafond avec remplacement de
plaques en plâtre - Vitrierie - Peinture de la salle, fenêtres
et portes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre devis a
été accepté par mon administration.

A cet effet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir
commencer ces travaux le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.--



REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Centre d'Orientation pour les Français
rentrant du Maroc de Tunisie & d'Indochine

Paris, le 24 Novembre 1959

Palais de Chaillot (16è)

N° 2173/SFRI

LE PREFET

Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le Reclassement
des Français Rapatriés d'Indochine
Centre d'Accueil de

SAINTE-LIVRADE

OBJET : Travaux d'aménagement du Foyer de Sainte-Livrade.

REFER : Votre lettre n° 64-A.S. du 19 Novembre 1959.

Par lettre citée en référence, vous me signalez que l'exécution des travaux d'aménagement du Foyer de Ste-Livrade a révélé l'absence de plaques et conduits de fumée au-dessus du plafond de la salle, vraisemblablement enlevés lors de précédents travaux en 1956.

Leur remplacement n'a pas été prévu au devis présenté par l'entreprise GRIES et vous sollicitez l'autorisation d'engager une dépense supplémentaire de 25.000 francs représentant le prix d'achat des 2 buses et des 2 plaques d'éternit nécessaires.

Je vous autorise à engager les crédits nécessaires qui porteront le montant du devis global à 260.000 francs .-

signé: Maurice A. OSTER.

Copie conforme à l'original
- M^r Réal
- pour vos archives.

J. J. J.

RADIO - AZUR

25, Rue Sainte-Catherine, VILLENEUVE-SUR-LOT

CONCESSIONNAIRE

PATHE - MARCONI

et

FRIGEAVIA

F. BARTHE

ÉLECTRICITÉ
TÉLÉVISION
DISQUES

TÉLÉPHONE 4.54

C. C. P. 2267.11 Bordeaux

Le 24.11. 1959.

Devis :

CENTRE d'Accueil
de
St-Livrade 1er.

Installation de deux téléviseurs
"La voix de son Maître" type 54^{cms} longue distance 1548 -
* l'un au Centre d'accueil de St-Livrade 1er
* l'autre au Centre d'accueil de Bias.

2 téléviseurs 1548.	a	208.000	416.000 ^f
2 Antennes 12 éléments OPTEX avec câble de descente et prix de courant		30.000 ^f	60.000 ^f
2 Régulateur automatique de tension SABIRMATIC		19.000 ^f	38.000 ^f
			<u>514.000^f</u>

Villeneuve / Lot. le 24.11.1959.

Barthe

TOUT POUR LA
CUISINE MODERNE
TUBE ET BOIS



— TÉLÉPHONE : 49 —

R. M. Villeneuve-sur-Lot 2776



MOBILIER SCOLAIRE

P. PENIN & FILS

PLACE DU FOIRAIL
MONFLANQUIN (Lot-et-Garonne)

MENUISERIE
ÉBÉNISTERIE



C. C. P. Bordeaux 1372.63

Domiciliation : BANQUE POPULAIRE
— VILLENEUVE-SUR-LOT —



Le

19

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.

Service des Français Rapatriés d'Indochine

Centre d'accueil de Ste. Livrade.

Devis.

4	Tables ping-pong, plateau multipli bordés, réglementaires en 2 parties, montées sur charnières à.....	7.800	31.200
ou 4	Tables dito, plateau Novopan, I seul panneau bordé à	6.500	26.000
8	Tréteaux pour ces tables à.....	1.500	12.000

Monflanquin le 7 Décembre 1959.

Penin

*Accord
dite à la suite
de M. de la Vieille
le 2 Mars 1960*

Accord pour 2

Accord pour 4

PEINTURE - VITRERIE
DÉCORS - ENSEIGNES

Le Temple-sur-Lot, le 9-12-1959

PAUL GRIÈS

Ancien Elève Diplômé
de l'Ecole des Arts Décoratifs de Mulhouse

LE TEMPLE-SUR-LOT (Lot-et-Gar.)

R. M. 4611

c.e.p. 3021-60 Bordeaux

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Centre d'Accueil de Ste. Livrade
s/Lot

O b j e t : Prix des travaux de peinture exécutés à la salle des Fêtes
du Centre d'Accueil de Ste. Livrade sur Lot.

Réfection du plafond, remplacement des panneaux placoplâtre, pose			8.000
Démastieage des anciens serrures, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries travaux d'apprêts			10.500
Fourniture et pose de la vitrerie en verre cathédrale	m2 63	à 1.200	76.800
Peinture du plafond, badigeon 2 couches	m2 264	à 140	36.960
Murs, badigeon 2 couches	m2 330	à 140	46.200
Peinture menuiserie ext. et int. peinture à l'huile 3 couches	m2 177	à 340	60.180
			238.640
		somme arrondie	<u>235.000</u>

Certifié sincère et véritable la présente facture
arrêtée à la somme de deux cent trente cinq mille francs.

Paul Griès

Le Temple-sur-Lot, le 9-12-1959

vu bon pour accord

Josuey

LE TEMPLE-SUR-LOT (Lot-et-Gar.)
Ancien Ecole des Arts et Métiers de Metz

Le Gérant du Centre certifie que le service faisant l'objet de la présente facture a bien été effectué.

St-Léonard le 12 Décembre 1959

J. Josuey



M. JOSUEY

6.000	Régularisation de pignon, remplacement des panneaux
10.500	Repeinture des encadrements extérieurs, nettoyage des
18.000	travaux d'entretien
36.000	Travaux de pose de la vitrerie en verre
48.000	cataphorèse
60.000	Travaux de plâtrage, badigeon 2 couches
60.000	Travaux de plâtrage 2 couches
60.000	Travaux de plâtrage ext. et int. peintures
60.000	à l'huile 2 couches
515.000	Somme arrondie

Certifié sincère et véritable la présente facture
arrondie à la somme de deux cent quinze mille francs.

Josuey

Commissaire Jeanne Dubouché
le 25.11.59



CELESTINI MENASPA

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

R. C. VILLENEUVE-SUR-LOT 55 A 5
DOMIC. BANQUE : C. N. E. P.

SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
(LOT - ET - GARONNE)

le 12 Décembre 1959

Domiciliation :

BANQUE POPULAIRE DU QUERCY

N° 15.375

à VILLENEUVE-S-LOT (L & G)

Ministère de l'Intérieur

Centre d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot

FACTURE :

Travaux à la Salle du Foyer

Dépose de deux plaques (Eternit) sur toiture

Remplacées par deux plaques cheminée avec tuyauteries et chapeaux 22.000.- fr

Certifié sincère et véritable la présente facture arrêtée à la somme de :

VINGT DEUX MILLE FRANCS (22.000 fr).

Q. Ellener

En bon pour accord

J. Tursan

**Le Gestionnaire du Centre soussigné
certifie que le service faisant l'objet de
la présente facture a bien été effectué.**

Ste-Livrade le 12 Décembre 1959

M. Tursan
M. TURSAN.



J. Tursan

TOUT POUR LA
CUISINE MODERNE
TUBE ET BOIS



— TÉLÉPHONE : 49 —

R. M. Villeneuve-sur-Lot 2776



MOBILIER SCOLAIRE

P. PENIN & FILS

PLACE DU FOIRAIL

MONFLANQUIN (Lot-et-Garonne)

MENUISERIE
ÉBÉNISTERIE



C. C. P. Bordeaux 1372-63

Domiciliation : BANQUE POPULAIRE

— VILLENEUVE-SUR-LOT —



Le

19

M

MINISTRE DE L'INTERIEUR,
Service des Français Rapatriés d'Indochine. Ste. LIVRADE.


Doit

LE MONTANT CI-APRÈS :

Fourniture de matériel.			
2	Tables ping-pong, plateau multiplié bordé en 2 parties ferrées sur charnières à piano.....	72,00	156,00
4	Tréteaux pour ces tables à.....	15,00	60,00
Total.....			216,00

Certifie conforme la présente facture s'élevant à la somme de 216,00 N.F. (deux cent seize nouveaux francs.)
Payable à mon C. Bancaire N° 12987
Banque Populaire, Villeneuve S/Lot.

Monflanquin le 6 Avril 1960.



MENUISERIE
EBENISTERIE

MOBILIER SCOLAIRE

TOUT POUR LA
CUISINE MODERNE
TUBE ET BOIS

P. PENNIN & FILS

C. C. P. Bordeaux 1375-63

Direction : BANQUE PARISIENNE
— VILLENEUVE-SUR-LOI —

PLACE DU FOIRAIL

MONTEAUBAN (Lot-et-Garonne)

TELEPHONE : 49

R. M. Villeneuve-sur-Lot 1375

**Le Gestionnaire du Centre soussigné
certifie que le service faisant l'objet
de la présente facture a bien été effectué.**

Ste-livrée le 9 Avril 1960

Doit

M



**Service certifié fait
Matériel réceptionné et pris en
charge à l'inventaire journal
sous le n° 154.**

9 Juin. 154

Ste-livrée le 9 Avril 1960

[Handwritten signature]

J. REAL.

Sport-Ville

Impression et distribution de
ce type de documents est strictement interdite
sans l'autorisation de l'Administration



Pierre Escalas
24, Boulevard Bonnat Talissy
Villeneuve-1-107

31 Mai 1960

MINISTERE de L'INTERIEUR
Service des Français
Rapatriés d'Indochine
Centre d'Accueil
de SAINTE LIVRADE
--- SAINTE LIVRADE ---

Doit :

27 Avril 1960	4 raquettes ping-pong à 6,25	25,00
	2 paires poteaux ping-pong à 7,65	15,30
	2 filets ping-pong à 5,50	11,00
	12 balles Reina à 0,65	7,80

		59,10 NF

Certifiée sincère et conforme la présente facture arrêtée
à la somme de CINQUANTE NEUF NOUVEAUX FRANCS DIX CENTIMES .

[Signature]

En votre aimable règlement . (au comptant le 2.6.60) .

Lot 100

Le Gestionnaire du Centre soussigné certifie que le service faisant l'objet de la présente facture a bien été effectué.

Ste Livrade le 2 Juin 1960



M. TURSAN

31 Mai 1960

MINISTRE de l'INTERIEUR
Service des Français
Rapatriés d'Indochine
Centre d'Accueil
de SAINTE LIVRADE

Doit :

27 Avril 1960

12 balles Reims à 0,65	7,80
3 fillets ping-pong à 5,50	16,50
3 paires poteaux ping-pong à 7,65	22,95
4 cigarettes ping-pong à 6,25	25,00

29,10 NF

à la somme de CINQUANTE NEUF NOUVEAUX FRANCS DIX CENTIMES .
Certifiée sincère et conforme la présente facture établie

[Signature]

En votre amable règlement . (see receipt N. 2.5.60)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

COMMISSARIAT AUX RAPATRIES
D'INDOCHINE
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES
DU LOT ET GARONNE

Sainte-Livrade le 23 Septembre 1959

N° 8 A.S. I/C 6bis

Le Délégué aux Affaires Sociales
pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Préfet Maurice A. OSTER
Chef du Service des Rapatriés d'Indochine

Palais de Chaillot

-PARIS-

O B J E T : Installation de Foyers de Jeunes dans les Centres d'Accueil.
Référence : Instructions verbales données par Monsieur l'Inspecteur Général ROCHEFORT.

Comme suite aux instructions données par Monsieur l'Inspecteur Général d'Administration ROCHEFORT, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à titre de compte-rendu, la lettre que j'ai adressé ce jour à Monsieur le Chef du Bataillon du Génie à Bordeaux concernant les travaux envisagés.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Laurent IWANESKO

PEINTURE - VITRERIE
DECORS - ENSEIGNES

Le Temple-sur-Lot, le 27.10.1959

PAUL GRIES
LE TEMPLE SUR LOT (Lot et Gar.)

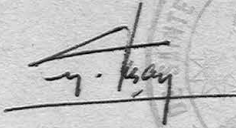
V.R. 813/SLD.

Monsieur le Gestionnaire du Centre d'Accueil
de Ste-Livrade-s-Lot.

OBJET : Devis concernant la peinture de la Salle des Fêtes.

- Réfection du plafond, remplacement des plaques en plâtre pose de ces dernières	8.000.-
- Démastiquage des anciens carreaux, lessivage des peintures, enduisage et rebouchage des boiseries ext. et int.....	10.500.-
- Fourniture et pose de la vitrerie en verre cathédrale m2 63 à 1.200	76.800.-
- Peinture plafond, badigeon 2 couches: m2 264 à 140	36.960.-
- Murs, badigeon 2 couches: m2 330 à 140	46.200.-
- Peinture des menuiseries ext. et int. peinture à l'huile : m2 177 à 340	60.180.-
- 3 couches	238.640.-
	<hr/>
Somme Arrondie à :	<u>235.000</u>

Pour copie certifiée conforme :
Sainte-Livrade le 29 Octobre 1959
Le Gestionnaire du Centre


M. TURSAN.



29 Octobre 1959

BUREAU DES AFFAIRES SOCIALES DU
LOT ET GARONNE

36 A.S. S/IO

Le Chargé de Mission pour le Reclassement
des Rapatriés d'Indochine

A

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service des Français
Rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot

- P A R I S -

O B J E T : Foyers des Centres d'Accueil.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le devis des réparations et travaux à effectuer à Sainte-Livrade pour l'installation d'un foyer.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Laurent IWANESKO.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC, DE TUNISIE
ET D'INDOCHINE

LE PRÉFET
CHEF DU SERVICE
DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

N° 2015 / SFRI

5/10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 30 Octobre 1959

PALAIS DE CHAILLOT. PARIS (16^e)

- N O T E -

pour Monsieur IWANESKO
Chargé de Mission pour le reclassement
des rapatriés d'Indochine

OBJET: Foyers des Centres d'Accueil.

J'ai bien reçu votre devis établi par la Société Paul GRIES - Le Temple sur Lot (Lot-et-Garonne) relatif à l'aménagement d'un foyer au Centre d'accueil de Ste-Livrade.

Ce projet est actuellement à l'étude auprès des services financiers.

Je vous tiendrai informé, par un prochain courrier, des décisions prises à ce sujet.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC, DE TUNISIE
ET D'INDOCHINE

LE PRÉFET
CHEF DU SERVICE
DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

N° 2064 /SFRI

Sho

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 10 Novembre 1959
PALAIS DE CHAILLOT. PARIS (16^e)

- N O T E -

pour Monsieur IWANESKO
Chargé de Mission pour le reclassement
des rapatriés d'Indochine.

OBJET: Foyers des Centres d'accueil.

Vous m'avez transmis un devis de l'Entreprise Paul GRIES, le Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), se montant à 235.000 Frs et se rapportant aux frais d'aménagement d'une salle, actuellement inutilisée, en foyer pour les rapatriés du Centre d'accueil de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de vous aviser, comme suite à ma note n° 2015 du 30 Octobre dernier, que je donne mon accord pour l'exécution des travaux proposés.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER.

19 Novembre 1959

SERVICE DE RECLASSEMENT DE LOT & GARONNE

Le Chargé de Mission
pour le Reclassement des R.I.

à

64 A.S. S/10.

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16^{ème}

O B J E T : Travaux d'aménagement du Foyer de Sainte-Livrade.

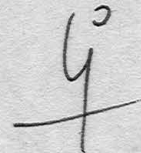
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'entreprise GRIES a commencé les travaux de vitrerie.

D'autre part en démontant les plaques d'isorel qui composent le plafond, nous nous sommes aperçus que les buses en éternit qui servaient de conduits de fumée avaient été enlevées probablement lors des travaux de 1956.

Il s'avère donc nécessaire pour le chauffage de la Salle de prévoir l'achat de deux buses et des deux plaques d'éternit de toiture.

Cette dépense imprévisible se chiffre à F.25.000 et je sollicite de votre bienveillance l'autorisation de l'engager.

Je ne manquerai pas de vous rendre compte de l'avancement des travaux.-



Laurent IVANENKO.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION

POUR LES FRANÇAIS

RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE
et d'INDOCHINE

-:-

PARIS, le 24 Novembre 1959

~~XX Boulevard de la Madeleine XX~~~~XX XX XX XX XX XX XX XX~~~~XXXXXX XX XX~~

Palais de Chaillot (16è)

N° 2173 -SFRILe PREFET,
Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le Reclassement
des Français Rapatriés d'Indochine
Centre d'Accueil de- SAINTE-LIVRADE -O B J E T : Travaux d'aménagement du Foyer de Sainte-Livrade.REFERENCE : Votre lettre n° 64-A.S. du 19 Novembre 1959.

Par lettre citée en référence, vous me signalez que l'exécution des travaux d'aménagement du Foyer de Ste-Livrade a révélé l'absence de plaques et conduits de fumée au-dessus du plafond de la salle, vraisemblablement enlevés lors de précédents travaux en 1956.

Leur remplacement n'a pas été prévu au devis présenté par l'entreprise GRIES et vous sollicitez l'autorisation d'engager une dépense supplémentaire de 25.000 francs représentant le prix d'achat des 2 buses et des 2 plaques d'éternit nécessaires.

Je vous autorise à engager les crédits nécessaires qui porteront le montant du devis global à 260.000 francs./.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER

*1 copie pour
Mr Reul
S/10*

RADIO - AZUR
25, Rue Sainte-Catherine, VILLENEUVE-SUR-LOT

F. BARTHE

CONCESSIONNAIRE
PATHE - MARCONI
& FRIGEA VIA

Le 24.11.1959

ELECTRICITE
TELEVISION
DISQUES

Tel. 4.54
C.C.P. 2267.11 Bordeaux

D E V I S

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE/LOT

- Installation de deux Téléviseurs			
"La Voix de son Maître" type 54 cms Longue Distance 1548			
1'un au Centre d'Accueil de Ste-Livrade/Lot			
1'autre au Centre d'Accueil de BIAS	1'un		
2 Téléviseurs 1948 à	1'un 208.000	208.000 Fr	416.000 Fr
2 Antennes 12 éléments OPTEX avec câble de descente et prise de courant		30.000 Fr	60.000 Fr
2 Régulateur automatique de tension SABIRMATIC		19.000 Fr	38.000 Fr
			<hr/>
			514.000 Fr
			<hr/> <hr/>

Villeneuve/Lot le 24.11.1959

signé: BARTHE.

N° 78 AS S/10

Bordereau d'envoi
à n° le buffet Oster

- Devis pour l'installation de deux
posts de télévision l'un à Bies
l'autre à Ste Livrade

2

- Devis pour l'installation de
4 tables de puij-pouz-soit
2 à Bies et 2 à Ste Livrade

2

En sollicitant de votre
bienveillance le choix
entre les deux formules

L. Iransko

8 Décembre 1959

Service de Reclassement de LOT & GARONNE

Le Chargé de Mission
pour le Reclassement des R.I.

à

72.AS S/10.

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16^{ème}

OBJET: Fonctionnement du Foyer de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les travaux de peinture du Foyer de Ste-Livrade sont terminés.

Comme je l'avais soumis à votre agrément lors de mon voyage à Paris le Foyer sera divisé en trois :

1°/- un coin culturel comprenant bibliothèque et récepteur de télévision. A ce propos je me suis entretenu avec Mademoiselle ARTHAUD bibliothécaire de l'Education Nationale et assurant la gestion de la Bibliothèque Centrale de Prêts de Villeneuve-s-Lot. Un premier lot de 120 ouvrages comprenant 1/3 de livres pour enfants nous sera prêté à la fin de la Semaine.

Ces livres, prêtés gratuitement, seront renouvelés tous les 3 mois. Monsieur DE LA FLORE a bien voulu se charger d'être notre dépositaire.

2°/- un coin délasserement comprenant un bar avec bière et boissons gazeuses.

3°/- Un coin sports où se trouveraient 2 tables de ping-pong.

Les devis concernant le poste de télévision et les tables de ping-pong sont en préparation et je vous les transmettrai dès réception.

.../..

Par ailleurs pour ce qui est du fonctionnement du Foyer, plusieurs problèmes se posent. Voici leur solution que je soumetts à votre approbation.

Je pense ouvrir le Foyer tous les jours de 18 H à 22 Heures. Il serait ouvert les dimanches toute la journée et le jeudi après-midi à l'intention des enfants d'âge scolaire, qui en dehors de ce jour seraient exclus. Il va sans dire que je mettrai le récepteur de télévision à la disposition du personnel enseignant pour les émissions scolaires.

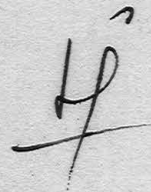
Il serait souhaitable, à mon avis, d'avoir dans le Foyer un gestionnaire qui s'occuperait de la vente des boissons, du nettoyage et qui s'opposerait aux déprédations pouvant être commises. Cette personne pourrait être choisie parmi celles qui ne peuvent travailler. Je pense qu'une rétribution de F. 10 à 15.000 pourrait lui être versée.

Après avoir consulté M. TURSAN, nous avons pensé proposer pour cet emploi M. NGUYEN VAN SANG, père de 12 enfants et veuf. Ce Rapatrié par son autorité et sa neutralité dans les conflits passés semble devoir réunir les conditions nécessaires.

J'attends votre décision sur le principe du paiement pour consulter M. SANG ou tout autre personne que vous souhaiteriez voir prendre cet emploi.

*
**

D'autre part je tiens à porter à votre connaissance que sur l'initiative de M. DE LA FIORE une souscription au bénéfice des sinistrés du Var a été ouverte auprès des Rapatriés de Sainte-Livrade. 46.300 F ont été versés à S.O.S. FREJUS. Cet élan louable de solidarité est très touchant, surtout lorsqu'on connaît les difficultés matérielles que éprouvent les personnes hébergées dans les Centres. Parallèlement le même geste a été fait à BIAS.-



Laurent IWANESKO.

14 Décembre 1959

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

Service de Reclassement de Lot & Garonne

79 AS. S/10

PARIS 16 ème

FACTURES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU FOYER DU CENTRE
DE STE-LIVRADE.

Pour règlement

- 1°)- Travaux de peinture Entreprise Paul GRIES
- 2°)- Dépose de deux plaques de toiture remplacées par
deux plaques cheminée avec tuyauteries et chapeaux
Entreprise Célestin MENASPA

- 4 Autorisation du 10.12.59
par lettre n° 2064.
- 4 Autorisation du 24.11.59
par lettre n° 2173.

Laurent IWANESKO.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC, DE TUNISIE
ET D'INDOCHINE

LE PRÉFET
CHEF DU SERVICE
DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE

N° 2319 /SFRI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS. LE 15 Décembre 1959
PALAIS DE CHAILLOT. PARIS (16^e)

- N O T E -

pour Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le reclassement
des rapatriés d'Indochine

8/10

OBJET: Fonctionnement d'un foyer au Centre de Ste-Livrade.

Par lettre n° 72.AS S/IO du 8 Décembre 1959, vous m'avez exposé le projet d'aménagement d'un foyer au Centre d'Accueil de Ste-Livrade. Ce dernier comprendrait :

1°/ un secteur "culturel" comprenant bibliothèque et récepteur de télévision. Melle ARTHAUD, bibliothécaire de l'Education Nationale et gérante de la Bibliothèque Centrale de Prêts de Villeneuve-sur-Lot, a mis à la disposition des rapatriés un premier lot de 120 ouvrages, dont 40 livres pour enfants.

Ces livres prêtés gratuitement seront renouvelés tous les 3 mois.

2°/ un secteur "délassement" comprenant un bar avec bière et boissons gazeuses non alcoolisées.

3°/ un secteur "sports" où se trouveraient 2 tables de ping-pong.

L'aménagement des secteurs n°s 1 et 3 ne soulève aucune difficulté.

Il n'en est pas de même, en revanche, en ce qui concerne le secteur n° 2.

La vente de bière et de boissons fermentées requiert une licence n° 2 que l'Administration des Contributions Indirectes ne délivre que sous certaines conditions.

J'estime, d'autre part, que la vente de boissons alcoolisées serait de nature pour donner lieu à des incidents.

.../...

La vente de boissons gazeuses non alcoolisées ne nécessite qu'une licence n° I, accordée, sans formalité particulière, par l'Administration locale des Contributions Indirectes.

Il conviendrait, à mon sens, de s'en tenir à cette seconde formule.

Je donne, dans ces conditions, mon accord à la réalisation de votre projet en vous laissant le soin de solliciter la délivrance d'une licence n° I, qui serait délivrée impersonnellement au gérant du foyer.

Monsieur le PREFET SIRVENT, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés, à qui j'ai exposé votre suggestion relative au recrutement d'un agent, pour lequel vous proposez une indemnité de 10 à 15.000 Frs, n'a pu toutefois retenir cette dernière.

En ce qui concerne l'achat d'un poste de télévision, il convient d'attendre l'accord du Contrôleur Financier du Ministère de l'Intérieur, déjà saisi de cette affaire pour le Centre du VIGEANT.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER.

21 Décembre 1959

Le Chargé de Mission
pour le Reclassement des R.I.

Service de Reclassement de Lot & Garonne

à

86 A.S. S/10

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

O B J E T : Récepteur de Télévision.

Comme suite à la communication téléphonique de M. HUMBERT j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai pris contact avec l'agent GRAMMONT local.

Sainte-Livrade étant situé dans la vallée, M. LANBERG nous conseille l'achat d'un appareil très longue distance d'une sensibilité de 5 microvolts équipé d'une antenne de 8 à 12 m.

L'appareil correspondant à ces caractéristiques est en petit écran, le Watteau et le Tintoret en grand écran. Je pense d'ailleurs que ce dernier correspond plutôt à nos besoins.

Laurent IWANESKO.

21 Décembre 1959

Le Chargé de Mission
pour le Reclassement des R.I.

à

Service de Reclassement de Lot & Garonne

84-A.S. S/O

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

OBJET: Délivrance d'une licence pour le Foyer de Ste-Livrade.

Par note n° 2319 du 15 décembre vous me précisez vos instructions concernant le fonctionnement du bar du Foyer de Ste-Livrade.

A cet effet je me suis rendu chez le Contrôleur des Contributions indirectes de Villeneuve-s-Lot. Ce fonctionnaire m'a dit que la délivrance d'une licence n° 1 n'entraînerait aucune formalité mais que nous restions soumis au paiement de l'impôt sur le revenu.

J'ai fait valoir que notre Foyer n'aurait pas un caractère commercial mais plutôt philanthropique et que nous ne réaliserions aucun bénéfice. Monsieur le Contrôleur a étudié notre cas et cherché une disposition légale nous exonérant.

Or nous ne sommes ni cantine d'entreprise ni coopérative d'achat et nous ne pouvons prétendre à aucune mesure de faveur. Cependant il m'a suggéré en raison du caractère de l'oeuvre de solliciter du Ministère des Finances une note enjoignant les Contributions Indirectes de bien vouloir ne pas considérer le Foyer comme établissement commercial. Je pense que cette dérogation peut nous être facilement accordée et qu'elle nous supprimerait le paiement de l'impôt sur le revenu.

Il reste bien entendu que les droits de licence seraient tout de même dus intégralement. Je sollicite donc de votre bienveillance, dans la mesure où vous le jugerez utile, la démarche suggérée par le Contrôleur des Contributions Indirectes.-

Laurent IWANESKO.

21 Décembre 1959

Le Chargé de Mission
pour le Reclassement des R.I.

à

Service de Reclassement de Lot & Garonne

85 AS S/ 0

Monsieur le Préfet OSTER
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16 ème

OBJET: Fonctionnement du Foyer de Ste-Livrade.

Par note n° 2319 du 15 décembre vous m'informez que ma suggestion concernant le recrutement par le Service d'un gérant du Foyer n'a pas pu être retenue par M. le Préfet SIRVENT.

Je me permets respectueusement d'attirer à nouveau votre attention sur ce point qui est à mon sens la pierre de base du Foyer. Il est en effet nécessaire qu'une personne assure la gestion, l'entretien et le nettoyage de cette salle. Cette pièce contiendra des livres, du mobilier, des boissons et un appareil de télévision que l'on ne saurait confier sans contrôle à la masse des personnes hébergées.

Par ailleurs cette salle peut permettre la réunion de personnes diverses et il serait souhaitable que nous puissions éventuellement en être informé.

Je vous prie d'excuser mon insistance à ce sujet mais je pense n'avoir pas été suffisamment explicite lors de ma première demande.

Il semble exclu d'autre part qu'une personne veuille accepter cette charge sans percevoir en contrepartie une indemnité.

Laurent IWANESKO.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

LE PRÉFET
CHEF DU SERVICE
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'INDOCHINE

PARIS, LE 23 Décembre 1959
PALAIS DE CHAILLOT, PARIS (16^{ÈME})
TÉL.: KLÉ 45-36

- N O T E -

pour Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le reclassement des
rapatriés d'Indochine

N° 2403 /SFRI

S/10

OBJET: Fonctionnement du foyer de Ste-Livrade.

J'ai pris connaissance de vos lettres n^{os} 84 et 85 du
21 Décembre 1959 relatives au fonctionnement du foyer de Ste-
Livrade.

Je soumetts, à nouveau, à M. le Préfet, Commissaire à
l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés, votre proposi-
tion tendant au recrutement d'un gérant pour le foyer.

J'étudie, par ailleurs, votre suggestion concernant
une démarche à effectuer auprès du Ministre des Finances - Direc-
tion des Contributions Indirectes - au sujet de la délivrance
d'une licence.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite
réservée à vos propositions.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER.

NR
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

et d'INDOCHINE

N° 2425 /SFRI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 30 Décembre 1959

BORDEREAU D'ENVOI à :

Monsieur Laurent IWANESKO,
Chargé de Mission pour le Reclassement
des Rapatriés d'Indochine
Centre d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>8/10</p> <p>Copie de la lettre que j'adresse ce jour, à M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques (Contributions Indirectes) au sujet de l'exonération de l'impôt sur le revenu, en faveur d'un foyer, au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade...</p>	<p>I</p>	<p>Suite à ma note N° 2403/SFRI du 23 Décembre 1959. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à ma démarche par M. le Ministre des Finances.</p> <p>Le PREFET, Chef du Service des Français Rapatriés d'Indochine</p> <p><i>Maurice A. Oster</i></p> <p>Maurice A. OSTER</p>

30 Décembre 1959

N° 2A24 /SFRI

Le PREFET,
Chef du Service des Français
Rapatriés d'Indochine

A

Monsieur le MINISTRE des Finances
et des Affaires Economiques
Direction Générale des Impôts
(Contributions Indirectes)
93, Rue de Rivoli
PARIS(Ier)

O B J E T : Exonération de l'impôt sur le revenu en
faveur d'un Foyer.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un
"Foyer" destiné aux Français Rapatriés d'Indochine,
en presque totalité Eurasiens ou Vietnamiens natura-
lisés, est en cours d'aménagement au Centre d'Accueil
de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), où sont hébergés
plus d'un millier de ces rapatriés.

Parmi les manifestations d'ordre éducatif
et récréatif qui y sont prévues, figure un secteur de
détassement comprenant une buvette où ne seront vendues,
sans bénéfice, que des boissons non alcoolisées.

.../...

Le représentant de mon Service à Sainte-Livrade a pris l'attache de M. le Contrôleur des Contributions Indirectes à Villeneuve-sur-Lot pour la délivrance d'une licence N° I. Il lui a été indiqué que cette délivrance n'entraînerait aucune formalité, sauf le paiement de l'impôt sur le revenu.

Le Foyer du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade n'ayant aucun caractère commercial et ne réalisant aucun bénéfice sur les boissons qui seront débitées à la buvette, je vous serais très obligé de bien vouloir envisager la possibilité d'autoriser M. le Contrôleur des Contributions Indirectes de Villeneuve-sur-Lot à ne pas considérer ledit foyer comme un établissement commercial et à exonérer l'Administration du Centre de Ste-Livrade de l'impôt sur le revenu.

Il reste entendu que les droits de licence seront acquittés intégralement.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous voudrez bien réserver à la présente demande.

Le PREFET
Chef du Service

Maurice A. OSTER

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CENTRE D'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAISRENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE
et d'INDOCHINE

-:-

PARIS, le 19 Janvier 1960

~~VIA BOUTEVARD GAMBETTA~~~~XXXXXXXXXX~~~~XXXXXXXXXX~~

Palais de Chaillot (16è)

N° 92 -SFRILe PREFET,
Chef du Service des Français rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur Laurent IWANESKO
Chargé de Mission pour le Reclassement
des Français Rapatriés
Centre d'Accueil de - SAINTE-LIVRADE -O B J E T : Fonctionnement du Foyer de Sainte-Livrade.REFERENCES: Votre lettre n° 72/AS du 8 Décembre 1959
Ma lettre n° 2319 du 15 Décembre 1959
Votre lettre n° 85/AS du 21 Décembre 1959

Par lettre du 8 Décembre 1959 précitée vous avez suggéré le recrutement d'un gérant pour le Foyer de Sainte-Livrade en proposant de lui allouer une rétribution mensuelle de 100 à 150 nouveaux francs.

Je vous ai avisé que M. le Préfet, Commissaire à l'Aide et à l'Orientation des Français rapatriés n'avait pas estimé pouvoir retenir cette suggestion. Cependant, à la suite des explications fournies dans votre lettre du 21 Décembre, que je lui ai communiquée, M. SIRVENT a bien voulu reconsidérer sa position.

Vous pourrez donc désigner un gérant pour le Foyer, lorsque ce dernier sera en mesure de fonctionner. Il sera rétribué sur les comptes d'emploi du Centre de Sainte-Livrade.

de jure fait

Le choix éventuel de M. NGUYEN VAN SANG pour tenir cet emploi ne soulève pas d'objection de ma part, si vous estimez, en accord avec M. TURSAN, qu'il possède les qualités d'honnêteté, d'autorité et de "neutralité" désirables. Il convient en outre qu'il soit en mesure de tenir correctement la comptabilité du bar.

Je profite de cette occasion pour vous demander de me renseigner sur vos projets quant à l'organisation et au fonctionnement de ce bar.

évidemment.

Je crois devoir vous aviser dès à présent qu'il est indispensable de ne vendre qu'au comptant et de ne consentir aucun crédit./.

Maurice A. Oster

Maurice A. OSTER

26 Mars

0

Le Chargé de Mission
pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur le Sous-Préfet
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16^{ème}

211 AS S/10

O B J E T : Aménagement du Foyer.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que conformément à votre accord verbal lors de votre Inspection en Lot et Garonne j'ai passé commande de deux tables de ping pong pour le Foyer de Sainte-Livrade.

Cette première dépense se montant à 216 N.F.

Il y aurait lieu à mon avis de prévoir également le complément pour l'utilisation de ces tables. A ce titre je vous adresse pour examen le devis établi par la maison ASCALAS et s'élevant à 59,10 N.F. La dépense globale s'élèverait alors à 275,10 N.F.

Par ailleurs la licence n° II, c'est à dire permettant la vente de bière ne peut être délivrée, il est nécessaire de la racheter à un commerçant local. Cette solution étant trop onéreuse, j'ai pensé qu'il était dès lors préférable de s'en tenir à la licence n° I.

Laurent IWANESKO.

MB/MD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMISSARIAT
CENTRE D'ORIENTATION

POUR LES FRANÇAIS
A L'AIDE ET A L'ORIENTATION
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE
et d'INDOCHINE
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

PARIS, le 29 Mars 1960

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Palais de Chaillot (16è)

N° 468 -SFRI

Le Sous-Préfet,
Chef du Service des Français Rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur le Chargé de Mission pour
l'Orientation des Rapatriés d'Indochine
Centre d'Accueil de

- SAINTE-LIVRADE -

O B J E T : Aménagement du Foyer de Ste-Livrade.

REFERENCE : Votre lettre n° 211 du 26 Mars 1960.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord
pour l'achat de deux tables de ping-pong pour le Foyer de
Sainte-Livrade.

Je vous autorise également à procéder à l'achat
des fournitures mentionnées au devis de la Maison "SPORT-
VILLE", d'un montant de 59,10 NF.

Par ailleurs, je partage votre sentiment sur
l'opportunité de s'en tenir à une licence n° 1, moins oné-
reuse qu'une licence n° 2, pour le bar./.

Le Chef de Service,



E. WATRIN

COMMISSARIAT A L'AIDE
ET A L'ORIENTATION
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

INDOCHINE

S/10

9 Avril

0

222 AS S/10

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Sous-Préfet
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy
PARIS 16^{ème}

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Facture de la maison PENIN	4	- pour règlement.
Achat de tables de ping-pong		Autorisation d'engager cette dépense par lettre n° 463 du 29 mars 60.

Laurent IWANESKO
Chargé de Mission
pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

11 Avril

0

Le Chargé de Mission
pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur le Sous-Préfet
Chef du Service
des Français rapatriés d'Indochine
Palais de Chaillot - Aile Passy

PARIS 16^{ème}

227 AS S/10

O B J E T : Aménagement du Foyer.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai eu la visite de M. LABROILLE inspecteur des contributions indirectes.

Après avoir étudié les conditions de fonctionnement du Bar, il m'a indiqué qu'il n'existait que deux façons de le gérer.

1°) la nomination d'un gérant libre qui serait en fait un commerçant et qui serait soumis au paiement de trois impôts

a) la taxe forfaitaire, de 8,5 % sur les boissons

b) l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

c) l'impôt sur le revenu, ce troisième point faisant perdre au gérant le bénéfice de l'A.M.G. nous avons exclu cette première manière.

2°) Une association régie par la loi de juillet 1901, il faudrait alors qu'un conseil d'Administration soit réuni qu'il ait une existence légale avec ses statuts déposés à la préfecture ce qui impliquerait la création d'une sorte d'amicale dont je sais vous n'approuvez pas l'idée, le gérant serait alors un salarié et les charges sociales à payer sur ses émoluments grèveraient d'une façon dangeureuse le budget.

Par ailleurs cette forme d'Association suppose que le conseil est solidaire du gérant et qu'en cas de mauvaises opérations, il aurait à faire face aux engagements pris par celui-ci.

.../...

Je crois donc qu'en raison de l'imbroglio fiscal il devient nécessaire d'abandonner cette idée à laquelle je tenais pourtant beaucoup. Par ailleurs le gérant n'étant pas assuré que ses gains compenseraient la perte de l'A.M.G. aucune des personnes du Centre inaptes au travail n'acceptera cet office.

Toutefois l'idée de bar n'étant pas la pierre angulaire du foyer, il n'en reste pas moins que celui-ci peut très bien fonctionner avec les deux autres secteurs prévus.-

Laurent IWANESKO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

COMMISSARIAT
CENTRE D'ORIENTATION

A L'AIDE ET A L'ORIENTATION
POUR LES FRANÇAIS
RENTRANT DU MAROC ET DE TUNISIE

et d'Indochine
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
Service des Français Rapatriés
d'Indochine

PARIS, le 13 Avril 1960
74, Boulevard Gouvion St-Cyr
Tél. : ETO 78-60, 61, 62
ETO 15-26, 27, 28

LE SOUS-PREFET
Chef du Service des Français Rapatriés
d'Indochine

à

Monsieur IWANESKO
Chargé de Mission pour l'Orientation
des Rapatriés d'Indochine de Lot-et-
Garonne

N° 535/SFRI

S/10

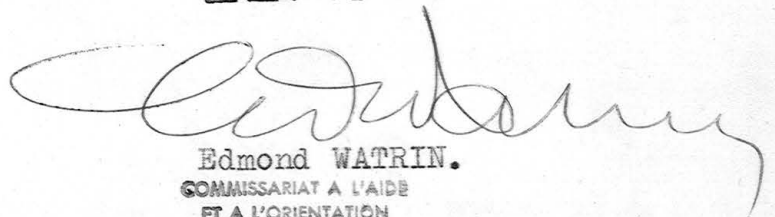
OBJET: Aménagement du Foyer.

REF.-: Votre lettre 227 AS S/IO du 11 Avril 1960.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre précitée, par laquelle vous m'avez fait part des difficultés relatives à l'attribution d'une licence de boissons pour le fonctionnement du bar.

J'estime, en conséquence, conformément à vos propositions qu'il y aura lieu de renoncer à son ouverture, ce qui n'exclut pas la poursuite de l'aménagement du Foyer.

Le Chef de Service,



Edmond WATRIN.
COMMISSARIAT A L'AIDE
ET A L'ORIENTATION
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS
INDOCHINE

15 Juillet

0

Le Chargé de Mission
pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur l'Inspecteur Central
des Contributions Indirectes

11 Rue Alhrespic

VILLENEUVE

307 AS S/10

OBJET : Ouverture du Foyer du Centre d'Accueil de Ste Livrade.
771 - 47 - 252 - 0 - 011.

Monsieur l'Inspecteur Central,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du bulletin de notification du numéro d'inscription du foyer précité.

Toutefois Mon Chef de Service n'ayant pas résolu de prendre en charge le salaire du gérant de ce Foyer et dans l'impossibilité de faire face aux charges fiscales nous incombent du fait de la constitution d'une association régie par la loi de Juillet 1901, je n'ai pas sollicité la délivrance d'une licence de débit de boissons.

L'affaire est donc en suspens. Il est possible malgré tout qu'elle démarre si Mon Chef de Service faisant droit à mes sollicitations décide de reconsidérer sa position.

Je ne manquerais pas le cas échéant de vous tenir informé d'une ouverture que j'espère possible.

Je tiens à vous remercier bien vivement pour l'affabilité dont vous même et vos Services ont fait preuve à notre égard et je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur Central, l'expression de mes sentiments distingués.-

Laurent IWANESKO.

BULLETIN DE NOTIFICATION
DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE.

Page 2.

NOI, PRENOMS ou
RAISON SOCIALE

PROFESSION
activité principale)

ADRESSE
COMPLETE

M *Jayas du Centre d'accueil*
des Papaluis d'Indochine de
St Remade s/lot
Le G.

Ce numéro

771 472572 0011

vient d'être affecté à votre entreprise par l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques, conformément aux dispositions du décret du 15 juillet 1948, au vu des indications que vous avez portées sur le Bulletin d'identification récemment établi par vous-même.

- Il a une signification précise.
- Les 3 premiers chiffres désignent votre profession.
- Les 2 chiffres suivants désignent votre département.
- Les 3 chiffres suivants désignent votre commune.
- Le 9^e chiffre désigne l'exploitant de l'établissement.
- Les 3 chiffres suivants constituent un numéro d'ordre.

N'omettez pas d'informer le service de tout changement de votre situation ou de votre activité.

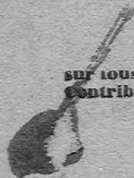
CONSERVEZ CE BULLETIN

pour pouvoir le représenter en cas de besoin

et

REPRODUISEZ CE NUMÉRO

sur tous les documents que vous adresserez aux Services du Ministère des Finances Contributions Directes, Contributions Indirectes, Enregistrement ou Douanes.



MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

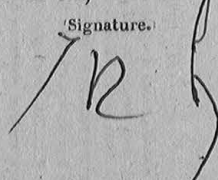
et Direction générale des Douanes.

INSPECTION CENTRALE, INSPECTION, } Contributions indirectes
RECETTE OU BUREAU DES (1)..... } ~~Enregistrement~~
Douanes.

n° 17 Rue de la République
à Villeneuve-sur-Lot

Le Chef de Service

Signature:



TIMBRE D'AUTHENTICITE.

INSPECTION CENTRALE
DE
VILLENEUVE-S-LOT
(Lot-et-Garonne)
Téléphone 453

(1) Retayer les mentions inutiles.

J. U. 911021

**TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES
ET TAXES ASSIMILÉES**
■ DÉCLARATIONS EN RETARD ■

RÉFÉRENCE

804^A

M. Foyer Centre d'accueil
de Rapatriés
d'Indochine
Ste Linade s/ln

M. arriv

Vous n'avez pas souscrit de déclaration de CHIFFRE D'AFFAIRES pour la période d'imposition ci-après :

2. 6. 1950

alors qu'en vertu de l'article 40 de l'annexe IV au Code Général des Impôts vous devez remettre ou adresser votre déclaration avant le

25

- (1) de chaque mois (sauf application du 2^e alinéa de l'article 296, 1^o, du Code);
 du premier mois suivant l'expiration de chaque trimestre,
à la RECETTE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

dont l'adresse est indiquée au verso

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien régulariser votre situation dans les

8 jours

qui suivront l'envoi du présent avertissement.

(2)

Au cas où cette régularisation ne serait pas intervenue pour le
je me verrais dans l'obligation d'user à votre égard, SANS AUTRE AVIS,
des sanctions prévues par l'article 1756 du Code Général des Impôts (Proposition de
rehaussement ou procès-verbal).

Veillez agréer, M. arriv, mes salutations distinguées.

A elle en que le 4 aob 1950

L' impensé

Ry

(1) Biffer les mentions inutiles.
(2) Biffer ce cadre, s'il y a lieu.

ARTICLE 40 DE L'ANNEXE IV AU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

Le Directeur départemental de l'Administration qui a qualité pour recevoir le relevé du chiffre d'affaires, répartit les redevables en catégories et fixe, pour chaque catégorie, la période du mois durant laquelle le relevé prescrit par l'article 296, § 1^{er} du Code Général des Impôts doit être remis ou envoyé.

A défaut d'une telle fixation, le relevé doit être remis ou adressé avant le 25 de chaque mois.

Si, au cours d'un mois il n'a été effectué aucune opération donnant ouverture aux taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées, le contribuable doit remettre à l'agent compétent un relevé négatif.

Sont dispensés de fournir des relevés négatifs pendant les périodes de fermeture de leurs établissements les contribuables exerçant des industries ou commerces saisonniers.

ARTICLE 296, 1^{er}, DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

Tout redevable de l'une des taxes prévues au présent titre est tenu de remettre chaque mois au bureau du receveur dont il dépend et dans le délai fixé par arrêté, un relevé conforme au modèle prescrit par l'Administration indiquant, d'une part, le montant total de ses affaires réalisées, d'autre part, le détail de ses opérations taxables.

Lorsque le montant des taxes exigibles mensuellement est inférieur à 20.000 francs, les contribuables sont admis à déposer leurs relevés par trimestre.

ATTENTION

1 TOUT RETARD DANS LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION VOUS REND PASSIBLE D'UNE AMENDE ÉGALE A UNE FOIS ET DEMIE LE MONTANT DE L'IMPÔT EN JEU.

2 TOUT RETARD DANS LE PAYEMENT DE L'IMPÔT AFFÉRENT A UNE DÉCLARATION DÉPOSÉE DANS LE DÉLAI LÉGAL ENTRAÎNE L'APPLICATION :

- DE L'INDEMNITÉ DE RETARD, SI L'EXIGIBILITÉ DE L'IMPÔT N'EST PAS CONTESTÉE.
- DE L'AMENDE ÉGALE A UNE FOIS ET DEMIE LE MONTANT DE L'IMPÔT, SI L'EXIGIBILITÉ DE CET IMPÔT EST CONTESTÉE, SOIT LORS DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION, SOIT ULTÉRIEUREMENT.

(Sanctions prévues par l'article 1756 du Code Général des Impôts.)

EFFECTUEZ VOS PAYEMENTS A L'ADRESSE CI-DESSOUS

CONTRIBUTIONS INDIRECTES (1)
Recette Centrale
Urbaine
de VILLANTUVE-sur-LOT
C.C.P. n° 6005-88
Tél. Bordeaux

(1) Cachet du Receveur.

VOUS DEVEZ SOUSCRIRE
VOS DÉCLARATIONS
SANS ATTENDRE UNE
INJONCTION DU SERVICE

■ **MÊME** si vous n'avez réalisé, durant la période d'imposition (mois ou trimestre) aucune opération ouvrant exigibilité de l'impôt. Dans ce cas, déposez une déclaration portant la mention « NÉANT » dans les colonnes appropriées.

■ **MÊME** si vous êtes exceptionnellement dans l'impossibilité d'acquitter en même temps les taxes correspondantes.

7 Octobre

0

Le Chargé de Mission
pour l'Orientation des Rapatriés d'Indochine

à

Monsieur l'Inspecteur Central
des Contributions Indirectes

VILLENEUVE S/LOT

342 AS /S/10

O B J E T : Foyer au Centre d'Accueil

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus

1°/ la déclaration pour le 2^{ème} trimestre.

2°/ un bulletin modificatif. (*cessation de l'attaché
à compter du 1-7-60.*)

En effet comme je vous l'indiquai par lettre n° 307
du 15 juillet mon Administration n'a pas jugé devoir poursuivre
son idée première et a renoncé au Foyer celui-ci est donc mort
né.

Veillez agréer, Monsieur, l'Inspecteur Central,
l'expression de mes sentiments distingués.-

Laurent IWANESKO.